

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 AVRIL 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

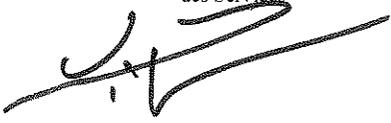
OBJET

**Autorisations
d'urbanisme :
réalisation d'un nouveau
gymnase rue des
Lavandières,
restructuration d'une
école pour
l'aménagement d'un
établissement de petite
enfance et d'un centre
de loisirs et
réaménagement du
bâtiment 3 rue des
Joueries**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 avril 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 avril 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 avril 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 8 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} avril deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU*, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 B 01-02-05-06)

*Monsieur ROUSSEAU (uniquement pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 B 01)

Avaient donné procuration :

Madame BÈLE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Madame de CIDRAC
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

OBJET : AUTORISATIONS D'URBANISME : RÉALISATION D'UN NOUVEAU GYMNASSE RUE DES LAVANDIÈRES, RESTRUCTURATION D'UNE ÉCOLE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT DE PETITE ENFANCE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS ET RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT 3 RUE DES JOUERIES

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

NOTE DE SYNTHÈSE

Le vote du budget 2010 par le Conseil Municipal du 11 février dernier a marqué une étape dans la prise en compte des exigences du développement durable dans notre Ville. La réalisation d'un nouveau gymnase rue des Lavandières et l'aménagement d'un établissement de petite enfance dans l'école du Bois Joli s'inscrivent dans cette orientation.

➤ **Construction du gymnase des Lavandières**

Le futur gymnase des Lavandières prévoit la réalisation d'une grande salle multisports avec une tribune de 400 places, un mur d'escalade, un parking de 44 places et un logement de gardien. Ce projet a un objectif environnemental affiché avec une classification Bâtiment Basse Consommation (BBC). Il a fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre en 2009.

Le lauréat a été désigné parmi quatre candidats lors du jury de concours du vendredi 27 novembre 2009 : il s'agit de l'atelier d'architecture et d'urbanisme Marjolijn et Pierre BOUDRY.

Les travaux devraient débuter au 2^{ème} trimestre 2011 et se terminer au 3^{ème} trimestre 2012.

➤ **Aménagement d'un nouvel établissement de petite enfance du Bois Joli**

La livraison des logements du Parc de la Maison Verte en juin 2010 va accentuer les besoins de places en établissements de petite enfance. La Ville a donc décidé de restructurer l'école du Bois Joli, pour y aménager un nouvel établissement de petite enfance et un centre de loisirs maternel.

Il s'agit de créer un équipement de petite enfance visant à accueillir des enfants de 2 à 3 ans et de maintenir le centre de loisirs existant pour des enfants de 3 à 5 ans.

Les espaces extérieurs nécessaires aux deux établissements seront également agrandis et rénovés.

La restructuration du bâtiment existant prévoit notamment des travaux d'isolation thermique et phonique, permettant de répondre aux normes basse consommation, ainsi que la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Afin de réaliser cette opération, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2009. Trois candidats ont été retenus. A l'issue de la négociation, le marché a été attribué à la SARL d'architecture ATELIER 2A+.

Les travaux sont prévus du mois d'août 2010 à août 2011.

Afin de conduire les études de ces deux opérations et lancer les procédures administratives réglementaires, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire et à solliciter auprès de tout organisme toutes les subventions possibles.

➤ Bâtiment 3 rue des Joueries

Des travaux de réaménagement sont prévus au 3 rue des Joueries, bâtiment dans lequel est installée la tête de réseau câblé du Syndicat intercommunal pour le développement de la communication (SIDEKOM). Une des sociétés qui occupe actuellement les lieux, Numericable, venant de libérer une partie des locaux, la Ville souhaite les réaffecter à différentes activités (maraude sociale, local de rangement du service de propreté).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander le transfert du permis de construire du SIDEKOM à la Ville et à déposer une demande de permis de construire pour l'aménagement de ces locaux.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- ENGAGER toutes les démarches réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces opérations,
- DEMANDER le transfert du permis de construire déposé par le SIDEKOM pour la rue des Joueries à la Ville afin d'effectuer les démarches administratives nécessaires pour clore l'opération,
- SOLLICITER des subventions au taux maximum auprès de tout organisme,
- SIGNER tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines